

# Un appel de gynécologues contre les dérives du dépistage prénatal

Le « Comité pour sauver la médecine prénatale » souhaite peser sur l'examen du projet de loi de bioéthique, en janvier

C'est une première. Jusqu'ici, plusieurs voix s'étaient certes fait entendre, comme celle des professeurs Israël Nisand, Didier Sicard ou Jean-François Mattei, pour dénoncer le risque eugénique engendré par le dépistage généralisé de la trisomie 21.

Non obligatoire, ce dépistage est en effet systématiquement proposé aux femmes enceintes depuis 1997, qui sont 96 % à choisir l'interruption médicale de grossesse lorsque leur bébé est porteur de l'anomalie génétique.

Cette fois, c'est collectivement que gynécologues, échographistes, sages-femmes, infirmiers – 157 personnes à ce jour – ont décidé de prendre la parole en fondant le « [Comité pour sauver la recherche prénatale](#) » et en lançant un appel pour réformer en profondeur notre approche du handicap et de son dépistage.

Pour ces professionnels, « le dépistage généralisé de la trisomie 21 tend à devenir une pratique eugénique », en contradiction flagrante avec l'article 16-4 du code civil, aux termes duquel « toute pratique eugénique tendant à l'organisation et à la sélection des personnes est interdite ».

## "Le temps de réflexion des femmes est encore raccourci"

« Nous ne pouvons nous satisfaire d'une réponse collective irrecevable sur le plan éthique, oppressante pour les femmes, contraignante pour les professionnels, dévalorisante pour la médecine prénatale, dispendieuse pour l'assurance-maladie », poursuivent-ils.

En cause, notamment, le développement depuis un an d'un test plus précoce (entre 12 et 14 semaines d'aménorrhée), combinant la mesure de la clarté nucale du fœtus et le dosage de marqueurs sanguins.

« Le temps de réflexion des femmes est encore raccourci, déplore le docteur Patrick Leblanc, gynécologue-obstétricien au centre hospitalier de Béziers, coordonnateur du comité dont il a annoncé le lancement dans une tribune libre au *Quotidien du médecin* du mercredi 8 décembre. Elles se retrouvent dans un engrenage qui les conduit, lorsque les résultats sont mauvais, à une amniocentèse, voire à une interruption médicale de la grossesse, souvent sans vraie liberté de choix. »

## **Les signataires réclament un débat de fond**

Selon ce dernier, les médecins n'échappent pas à la pression sociale et en éprouvent un malaise grandissant. « Nous manquons de temps pour offrir aux patientes une information suffisante et certains confrères craignent d'être attaqués en justice si le dépistage n'est pas fait ! » Au point de faire signer une décharge aux rares femmes qui le refusent.

À la faveur de l'examen du projet de loi de bioéthique à partir du 8 février à l'assemblée nationale, les signataires réclament un débat de fond et font deux propositions. D'une part, donner « une information équilibrée » aux femmes, en y associant des familles et des associations concernées par la trisomie 21 « qui sauront témoigner (...) en tenant compte de la dimension positive de leur existence ».

D'autre part, « desserrer la contrainte du dépistage généralisé ». Ils souhaitent ainsi « retrouver la liberté de prescrire les tests de dépistage et non plus (se) voir imposer l'obligation de les proposer systématiquement à toutes les femmes enceintes ».

**Marine LAMOUREUX**